UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

Voile

FICHE SPORT 21-22

13 septembre 2021

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFVoile

Pierre LE BOUCHER	Vice-président FFVoile
Bernard PORTE	Conseiller technique National
Benoit CRESSENT	Conseiller technique National

UNSS

Florence CENS	Responsable communication /Jeunes coachs-jeunes capitaines
Jean-Pierre HILLIARD	Responsable sportif et communication
Emmanuelle CLÉMENDOT	Responsable Jeunes arbitres

Référent sport partagé

Frédéric RAYNAUD

Délégué technique UNSS

Didier POULMARC'H	Délégué Technique

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

https://opuss.unss.org/article/74002

Dispositions particulières Voile

Non autorisées en championnat Excellence

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir ;
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France ;
- Les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2022 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires : http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs
- Des équipes comportant au moins **UN** élève **« conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Non autorisées en championnat établissement : précision d'une des dispositions générales

- Des équipes comportant **UN** élève classé dans les premiers 15% du classement national FFVoile ou de classe de l'année n-1 pour la voile habitable et la planche à voile ;
- Pour la voile collège : les premiers 15 % du classement national FFVoile seront obtenus par extraction des catégories benjamins et minimes, pour chacun des supports.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Voile

	VOILE LÉGÈRE ETABLISSEMENT	VOILE HABITABLE ETABLISSEMENT	PLANCHE À VOILE ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Benjamins Minimes Cadets 4 compétiteurs dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	Minimes Cadets Juniors Seniors 4 compétiteurs sur Open 5.7 ou 5 compétiteurs sur autre support dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors 4 compétiteurs dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire
SUR L'EAU	3 compétiteurs 1 fille ou 1 garçon minimum	3 ou 4 sur Open 5.7 4 ou 5 sur autre habitable 1 fille ou 1 garçon minimum	3 compétiteurs 1 fille ou 1 garçon minimum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique **par AS qualifiée** Il peut être d'une autre association sportive mais de la même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
RÈGLEMENT	Fédéral UNSS 2020-2024		
MATERIEL	Doubles et solitaires fournis par l'organisateur	Si le support Open 5.7 est retenu par l'organisateur, il sera fourni par celui-ci.	L'équipe doit venir avec des gréements complets personnels (avec pied de mât) d'une taille inférieure à 6,80m2 et de jauge ouverte. Si les voiles emmenées sont de taille de 6,80M2 elles sont obligatoirement des BIC OD
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral		
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique Pour les équipes isolées, la participation à un championnat multi-académique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France		
NOMBRE D'ÉQUIPES	48 au maximum en voile légère (36 y compris Excellence et 12 Sport Partagé) 24 au maximum en voile habitable (y compris Excellence) 24 au maximum en planche à voile (y compris Excellence)		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges par Équipe d'établissement	Champion de France UNSS lycées par Équipe d'établissement et professionnels	Champion de France UNSS lycées par Équipe d'Établissement Champion de France UNSS collèges par Équipe d'établissement

Championnats de France UNSS Excellence Voile

	VOILE LÉGÈRE	VOILE HABITABLE	PLANCHE À VOILE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins Minimes Cadets 4 compétiteurs dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	Minimes Cadets Juniors Seniors 5 compétiteurs 5 dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire	Benjamins Minimes Cadets Juniors Seniors 4 compétiteurs dont 1 remplaçant possible Mixité obligatoire
SUR L'EAU	3 compétiteurs 1 fille ou 1 garçon minimum	4 compétiteurs 1 fille ou 1 garçon minimum	3 compétiteurs 1 fille ou 1 garçon minimum
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre certifié académique **par AS qualifié** Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France		
RÈGLEMENT	UNSS		
MATERIEL	Doubles et solitaires fournis par l'organisateur	Si le support Open 5.7 est retenu par l'organisateur, les équipes Excellence viendront avec leur propre bateau.	L'équipe doit venir avec des gréements complets personnels (avec pied de mât) d'une taille inférieure à 6,80m2 et de jauge ouverte. Si les voiles emmenées sont de taille de 6,80M2 elles sont obligatoirement des BIC OD
TENUE DE COMPETITION	Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement		
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique Pour les équipes isolées, la participation à un championnat multi académique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France		
NOMBRE D'ÉQUIPES	48 au maximum en voile légère (36 y compris Établissements et 12 Sport Partagé) 24 au maximum en voile habitable (y compris Établissement) 24 au maximum en planche à voile (y compris Établissement)		
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS par équipe Excellence lycées	Champion de France UNSS par Équipe excellence collèges Champion de France UNSS par Équipe excellence Lycées

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à la condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Voile

	COLLÈGES	**LYCÉES (*Mêmes dates que le CF Collèges)***
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins Minimes Cadets limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minimes Cadets Juniors Seniors Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
	2 élèves par équipage (un élève « valide » et un élève « en situation de handicap ») et un remplaçant autorisé mais composition « valide » / « *situation de handicap* » obligatoire pour chaque manche Mixité obligatoire sur au moins une course par jour	
JEUNE ARBITRE https://opuss.unss.org/article/73814	1 Jeune arbitre certifié académique par **AS qualifiée** Il peut être d'une autre association sportive d'une même académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE https://opuss.unss.org/article/73814	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT https://opuss.unss.org/article/73814	UNSS	
TENUE DE COMPETITION	Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement	
FORMULE DE COMPÉTITION /SUPPORT	2 compétiteurs Support : Hansa 303 / cf. règlement spécifique	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique ou avoir effectué un parcours d'entraînement **validé par le service régional UNSS**	
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des inscrits, et intégré dans le volume global du championnat	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges sport partagé Champion de France UNSS lycées sport partagé	

Précisions concernant les cinq championnats de France

Pour les équipes isolées

- la participation à un championnat multi académique est obligatoire pour prétendre à une qualification au championnat de France.
- Il est aussi de la responsabilité de l'enseignant d'engager son équipe au championnat de France en ayant le minimum requis

Particularités

- En voile habitable : toute équipe avec moins de 4 compétiteurs sur le bateau ne pourra naviguer (cette situation peut évoluer si le support venait à être modifié)
- En planche à voile : l'enseignant doit amener des gréements complets personnels (avec pied de mât) d'une taille inférieure à 6,80m2 et de jauge ouverte lors du championnat de France. Si les voiles emmenées sont de taille de 6,80M2 elles sont obligatoirement des BIC OD.

Conditions Particulières

Il ne peut y avoir d'équipes classées championnes d'académie ex æquo, elles devront être obligatoirement départagées à l'issue des courses courues pour pouvoir prétendre à la qualification (chaque académie doit déterminer le support qui classe les équipes en cas d'égalité. La CMN privilégie le support en solitaire.)

Lors des championnats d'Académie, qualificatifs au Championnat de France, la course en flotte est la formule à retenir. Une formule dite relais, peut être mise en place, mais seulement si la formule Flotte groupée a été effectuée sur au moins trois manches.

Inscription au calendrier FFVoile.

Les championnats académiques, inter-académique et de France peuvent être inscrits au calendrier officiel de la FFVoile, et permettre ainsi aux licenciés FFVoile de valoriser leur double appartenance.

C'est le club d'accueil de la régate qui inscrit la régate au calendrier dans les délais prévus à cet effet.

La gradation des épreuves est la suivante :

- Championnat de France excellence : 4
- Championnat de France établissement : 5A
- Championnat académique et inter académique : 5B

Cela implique que les résultats soient effectués avec le logiciel FREG de la FFVoile et les résultats transmis.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats inter-académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : OPUSS

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFVoile

La convention entre l'UNSS et la FFVoile permet aux jeunes juges/arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leurs formations : un jeune arbitre UNSS certifié académique et national aura l'équivalence jeune arbitre voile

Ils sont intégrés automatiquement dans la liste des jeunes juges/arbitres FFVoile sur demande auprès de la ligue d'appartenance.

Contact du référent national de la FFVoile : Hélène La Salmonie (helene.la-salmonie@wanadoo.fr)

Cette adresse générique : "jeunes.arbitres@ffvoile.fr" renvoie aux 4 référents de ligue (Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Sud et Auvergne Rhône-Alpes) + à la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile

Innovation

Ajout du Support Open 5.7 en Voile habitable avec support fourni pour les équipes établissements et support personnel pour les équipes Excellence.

Apport des gréements complets en Planche à Voile.

Animations proposées sur chaque CF de Voile avec FFVoile et Virtual Regatta, des courses privées en E-Voile.

Annexe 1

Associations Sportives Championnes de France au dernier Championnat de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2021 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT